



AVIS PUBLIC

ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2026 ET DU PROGRAMME TRIENNAL DES IMMOBILISATIONS 2026-2027-2028

AVIS PUBLIC est par la présente donné par la soussignée en vertu de l'article no 474.2 de la *Loi sur les cités et villes (C-19)*, **qu'une séance extraordinaire aura lieu le lundi 15 décembre 2025 à 19h00** à l'hôtel de ville de Maniwaki situé au 186, rue Principale Sud à Maniwaki.

Lors de cette séance, les délibérations du conseil et la période de questions porteront exclusivement sur les prévisions budgétaires et le programme triennal des immobilisations.

Donné à Maniwaki, le 3 décembre 2025

Kelly-Ann Gagnon, greffière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, greffière de la Ville de Maniwaki certifie que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant une copie à l'hôtel de ville, à la bibliothèque, au Centre Sportif Gino-Odjick, sur le site internet et sur la page Facebook de la Ville de Maniwaki.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 3^e jour du mois de décembre 2025.

Kelly-Ann Gagnon, greffière